



22 juin 2022

084

- > Audiologistes
- > Distributeurs d'aides de suppléance à l'audition
- > Établissements de réadaptation en déficience auditive

Modifications apportées au Tarif des aides auditives et des services afférents assurés (RLRQ, c. A-29, r. 8)

Selon les modalités prévues aux documents d'appels d'offres QC-RAMQ-20185041B, les fournisseurs d'aides de suppléance à l'audition pouvaient soumettre, du 1^{er} mars au 15 avril 2022, une offre de remplacement ou de réduction de leur prix. Le 15 juin 2022, le conseil d'administration de la Régie de l'assurance maladie du Québec a autorisé les modifications suivantes apportées à la Partie II du Tarif des aides auditives et des services afférents assurés.

Section II : Catégorie transmission de sons

Sous-section 2: Type système personnel de communication à transmission du signal sonore sans fil

- Fournisseur Sonova Canada inc :
 - Remplacement du Roger Mylink par le Roger Neckloop et réduction du prix
 - Remplacement du Roger Focus II par le Roger Focus II 312

Sous-section 4 : Type système de transmission sans fil et d'amplification sonore pour l'écoute de la télévision

• Fournisseur Alphavox technologies : Réduction du prix des aides

Section III : Catégorie contrôle de l'environnement

Sous-section 1: Type visuel

- Fournisseur Alphavox technologies : Réduction du prix des aides
- Fournisseur Diatec Canada (Audmet Canada Ltd.) : Réduction du prix des aides et d'un accessoire

Sous-section 2: Type tactile

• Fournisseur Alphavox technologies : Réduction du prix des aides

Ces modifications entrent en vigueur le **1**^{er} juillet **2022**. Une mise à jour du <u>Tarif des aides auditives et des services afférents assurés et du Fichier des biens et services</u> est disponible sur notre site, au <u>www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels</u>.